

Réaliser des prestations socio-esthétiques auprès d'un public fragilisé

RS6386 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42032, 44054
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/09/2023
Date d'échéance	20/09/2026

Certificateur(s)

GROUPE SILVYA TERRADE · SIRET : 81891636300075

GROUPE SILVYA TERRADE · SIRET : 81891636300083

Partenaires habilités

57 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 57 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FORMABEAUTE	51400221100035	Former et organiser l'évaluation
SILVYA TERRADE GRAND-EST	43879833200013	Former et organiser l'évaluation
SILVYA TERRADE GRAND-EST	43879833200054	Former et organiser l'évaluation
SILVYA TERRADE GRAND-EST	43879833200062	Former et organiser l'évaluation
SILVYA TERRADE GRAND-EST	43879833200070	Former et organiser l'évaluation
SILVYA TERRADE GRAND-EST	43879833200088	Former et organiser l'évaluation
SILVYA TERRADE GRAND-EST	43879833200096	Former et organiser l'évaluation
SILVYA TERRADE GRAND-EST	43879833200104	Former et organiser l'évaluation
SILVYA TERRADE GRAND-EST	43879833200112	Former et organiser l'évaluation
SILVYA TERRADE GRAND-EST	43879833200120	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 57 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6386-realiser-des-prestations-socio-esthetiques-aupres-d-un-public-fragilise/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification s'adresse aux esthéticiennes souhaitant acquérir des compétences spécifiques en socio-esthétique leur permettant d'évoluer dans les contextes d'intervention suivants : établissements de soins, structures médico-sociales, milieux associatifs ou au domicile de la personne.

Elle permet ainsi aux titulaires de :

- Définir les besoins de la personne ou d'un groupe de personnes en matière de soins socio-esthétiques.
- Déterminer un protocole de soins socio-esthétiques adaptés aux personnes fragilisées.
- Réaliser et adapter des soins socio-esthétiques en tenant compte des problématiques des personnes et du

contexte d'intervention.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- C1. Identifier les besoins de la personne ou d'un groupe de personnes en situation de fragilité, en tenant compte du contexte d'intervention (milieu médical, sanitaire et social, carcéral, foyers de vie, maisons de retraite, EHPAD...), des objectifs de l'établissement et des besoins de l'équipe pluridisciplinaire afin d'élaborer une démarche d'intervention de soins socio esthétiques individuels ou collectifs.
- C2. Elaborer un protocole de soins socio-esthétiques, avec l'appui de l'équipe pluridisciplinaire, en tenant compte de la pathologie, des modifications corporelles et de l'altération physique, psychologique et sociale afin de mettre en œuvre un ensemble de techniques adaptées et coordonnées.
- C3. Instaurer un climat de confiance en adoptant une attitude bienveillante et empathique et en s'appuyant sur des techniques d'accueil et de communication verbale et non verbale afin d'établir une relation d'aide.
- C4. Expliciter à la personne la nature des prestations socio-esthétiques envisagées ainsi que leurs bienfaits afin d'obtenir son consentement ou celui des aidants, le cas échéant.
- C5. Organiser son espace de travail, en tenant compte des conditions d'exercice (cabine de soins, domicile, lit ou fauteuil...), dans le respect de l'intégrité de la personne, des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie afin d'assurer le confort de la personne.
- C6. Réaliser des soins personnalisés d'embellissement et d'hygiène corporelle (soin du visage, soin des mains et des pieds, maquillage correcteur) en utilisant des produits dermo-cosmétiques adaptés et en tenant compte de la condition physique de la personne (âge, pathologie, déficience...) ainsi que de son état émotionnel (stress, anxiété, souffrance...) afin de lui procurer un sentiment de bien-être.
- C7. Réaliser des massages enveloppants et relaxants afin de favoriser un bien-être physique, sensoriel, émotionnel et une reprise de conscience du schéma corporel.
- C8. Interroger la personne fragilisée sur les soins réalisés dans une démarche d'amélioration de qualité.
- C9. Transmettre à la personne les différents gestes de soins d'hygiène et d'apparence à réaliser au quotidien, en tenant compte de ses ressources, déficiences ou handicaps et en favorisant sa participation afin qu'elle puisse les reproduire en toute autonomie.
- C10. Communiquer à une équipe pluridisciplinaire ou aux aidants, le cas échéant, les informations relatives aux soins prodigués afin d'assurer un suivi et faciliter une prise en charge personnalisée de la personne selon le contexte.
- C11. Mettre en place des ateliers socio-esthétiques adaptés (séances d'auto-maquillage beauté et/ou correctif, conseil en image) à un public fragilisé afin d'apporter une réponse à une problématique (estime de soi, lien social, autonomie...).

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'article

Article L121-1 créé par l'ordonnance n° 2023-208 du 28 mars 2023 du Code de l'artisanat

stipule

que :

"Quels que soient le statut juridique et les caractéristiques de l'entreprise, ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci les activités suivantes :

1° L'entretien et la réparation des véhicules terrestres à moteur et des machines agricoles, forestières et de travaux publics ;

2° La construction, l'entretien et la réparation des bâtiments ;

3° La mise en place, l'entretien et la réparation des réseaux et des équipements utilisant les fluides, ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques ;

4° Le ramonage ;

5° Les soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux et les modelages esthétiques de confort sans finalité médicale. On entend par modelage toute manœuvre superficielle externe réalisée sur la peau du visage et du corps humain dans un but exclusivement esthétique et de confort, à l'exclusion de toute finalité médicale et thérapeutique. Cette manœuvre peut être soit manuelle, éventuellement pour assurer la pénétration d'un produit cosmétique, soit facilitée par un appareil à visée esthétique ;

- 6° La réalisation de prothèses dentaires ;
- 7° La préparation ou la fabrication de produits frais de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et poissonnerie, ainsi que la préparation ou la fabrication de glaces alimentaires artisanales ;
- 8° L'activité de maréchal-ferrant ;
- 9° La coiffure."

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2023-208 du 28 mars 2023, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2023.

L'Article R121-1

du Décret n°2023-500 du 22 juin 2023 - du Code de l'artisanat précise que:

"Les personnes qui exercent un métier ou une partie d'activité relevant de l'une des activités mentionnées aux 1° au 8° de l'article L. 121-1 ou tout ou partie du métier de coiffeur à domicile ou qui en contrôlent l'exercice par des personnes non qualifiées doivent être titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un diplôme ou titre de niveau égal ou supérieur homologué ou enregistré lors de sa délivrance au répertoire national des certifications professionnelles institué par l'article L. 6113-1 du code du travail.

Ces diplômes ou titres doivent attester d'une qualification dans le métier ou dans la partie d'activité en cause".

Conformément à l'article 7 du décret n° 2023-500 du 22 juin 2023, ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2023.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les admissions se font sur dossier de candidature et un entretien de motivation.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour accéder à la certification, le candidat doit être titulaire d'un diplôme d'État ou d'une certification professionnelle de niveau 3 minimum en esthétique-cosmétique et avoir suivi le parcours de formation endossé à la certification

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de la délivrance de la certification est constitué de 4 membres :

- 1 président de jury (professionnel extérieur à l'organisme certificateur)
- 1 représentant du centre de formation où se tient le jury
- 2 professionnels issus du domaine de la socio-esthétique, extérieurs au Groupe Silvy Terrade

Base légale

Date de décision	20/09/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/09/2026
Date de dernière délivrance possible	20/03/2027

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7562

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36062

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6386/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	83
Parcours menés à terme	55
Taux d'achèvement	66 %
Période	09/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	102
Montant total engagé	300 903 €
Coût moyen par dossier	2 950 €
Durée moyenne	266 h
Période	03/2024 – 08/2026
France compétences	68 %
Reste à charge titulaire	24 %
France Travail	7 %
Régions	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.